

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



# Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Décision du 27 juin 2011 modifiant la décision du 8 septembre 2008 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

NOR: DEVK1117475S

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2008 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire;

Vu la décision du 8 septembre 2008 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la proposition de la CFDT,

Décide:

#### Article 1er

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel :

M. Freddy HERVOCHON en remplacement de Mme Véronique THYS.

## Article 2

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentants suppléants du personnel :

- M. Claude DROUGLAZET, en remplacement de M. Freddy HERVOCHON;
- M. Patrick GROSROYAT, en remplacement de Mme Isabelle ROUSSEAU.

### Article 3

La présente décision sera publiée *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 27 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation : La directrice des ressources humaines, H. EYSSARTIER